

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **116 (1990)**

Heft 12

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Comune di Losone/TI	Urbanizzazione comprensorio centro paese, CP	Architetti iscritti all'OTIA, ramo architettura, aventi il domicilio fiscale nel Cantone Ticino a partire dal 1.1.90	1 ^{er} juin 90 (5 mars 90)	
Commune de Balzers, Liechtenstein	Extension de l'école primaire de Balzers, CP	Architectes domiciliés ou établis dans la Principauté de Liechtenstein au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ou originaires de la principauté	2 juillet 90 (9 avril 90)	
Chemins de fer fédéraux, direction d'arrondissement III	Lotissement Röntgenareal à Zurich, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990 en ville de Zurich ou originaires de cette ville	3 août 90 (30 avril 90)	
Municipio di Breganzona/TI	Nuovo scuola media, Breganzona, CP	Professionisti iscritti all'Ordine degli Ingegneri e Architetti del Cantone Ticino (OTIA), ramo architettura, con domicilio fiscale nel Sottoceneri almeno dal 1.1.1990	17 août 90 (13 avril 90)	
Feuerschaugemeinde Appenzell	Extension des locaux du Service du feu à Appenzell, CP	Architectes originaires du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures ou qui y sont domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988	24 août 90 (30 mars 90)	
Commune de Villars-sur-Glâne/FR	Centre scolaire de Villars-Vert, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg avant le 1 ^{er} janvier 1990 et inscrits au registre cantonal des personnes autorisées	24 août 90	8/90 B 54
Canton du Valais, commune de Sierre	Aménagement du site de Géronde à Sierre/VS, CP	Urbanistes, architectes et architectes-paysagistes établis ou domiciliés en Suisse, ou Suisses établis à l'étranger	31 août 90	5/90 B 27
Comune di Manno/TI	Nuova casa comunale, CP	Professionisti del ramo architettura che alla data del 1.1.90 risultano: domiciliati nel cantone Ticino o aventi sede all'ufficio nel cantone Ticino; tutti i concorrenti dovranno risultare iscritti all'albo dell'OTIA	1 ^{er} oct. 90 (23 avril 90)	
Coopérative d'habitation pour personnes âgées, Baar/ZG	Habitations pour personnes âgées au Sonnenweg, Baar, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug au plus tard le 1 ^{er} janvier 1990 ou originaires de ce canton	5 oct. 90 (5-31 mai 90)	
Conseil d'Etat du canton de Vaud	Ville-Haute de Moudon, CI + CP	Architectes des cantons de Vaud, Genève, Valais, Neuchâtel, Fribourg et Jura, établis avant le 1 ^{er} janvier 1990 ainsi qu'aux architectes originaires du canton de Vaud, quel que soit leur domicile (exigences requises pour exercer la profession dans le canton de Vaud)	15 oct. 90	10/90 B 83
Commune bourgeoise de Berne	Aménagement du lotissement «Baumgarten» E, CI	Bureaux d'architecture et d'urbanisme domiciliés ou établis dans les communes membres du VZRB. Inscriptions: Administration des biens de la commune bourgeoise de la ville de Berne, Kochergasse 4, 3011 Berne	20 oct. 90 (30 avril 90)	
Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg	«Le Pra», La Tour-de-Trême, complexe de bâtiments, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg ou originaires de ce canton, inscrits au Registre des personnes autorisées dans leur canton respectif	26 oct. 90 (4 mai 90)	9/90 B 62
Ville de Vevey	Création d'un complexe hôtelier, récréatif et culturel, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1990 ou originaires de celui-ci	29 oct. 90 (8 juin 90)	8/90 B 54
Commune de Châtel-Saint-Denis/FR	Aménagement d'un centre aux Paccots, CI	Urbanistes, architectes, architectes-paysagistes établis ou domiciliés en Suisse et urbanistes, architectes, architectes-paysagistes suisses établis à l'étranger	21 déc. 90 (3 août 90)	12/90 B 99

Commune de Trimmis/GR	Maison de commune et foyer pour personnes âgées, CP	Spécialistes domiciliés ou établis dans le canton des Grisons au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ou originaires de Trimmis	(dès le 26 fév. 90)
Office fédéral de l'énergie	Parois et toits à haut pouvoir isolant	Tous les entrepreneurs, architectes et ingénieurs exerçant dans le domaine de la construction en Suisse	(28 fév. 90)
Direction générale des PTT, Berne	Immeuble administratif DG PTT à Worblaufen, commune d'Ittigen/BE, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Berne au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989	(dès fin fév. 90)

Nouveaux dans cette liste

Propriétaire de l'hôtel «Murtenhof», ville de Morat, canton de Fribourg, Confédération	Aménagement extérieur de l'hôtel Murtenhof, à Morat, CP	Bureaux d'architecture établis en Suisse au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990	12/90 B 99
Cité de Montréal	La Cité Internationale de Montréal - Place Jacques-Cartier, CI	Architectes et urbanistes habilités à exercer dans leur pays	15 août 90
Caisse cantonale de pension des Grisons	Habitations au «Chrummacher», Schiers, CP	Spécialistes domiciliés ou établis dans les Grisons au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ou originaires de ce canton	14 sept. 90
Commune de Salenstein/TG	Ecole primaire, CP	Architectes domiciliés ou établis dans les communes de Salenstein et d'Ermatingen ou originaires de ces communes	1 ^{er} oct. 90
Commune de Sissach/BL	Ecole primaire, infrastructure communale, CP	Architectes domiciliés ou établis dans les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne ainsi que dans le district de Rheinfelden au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990 ou en étant originaires	26 oct. 90 (1 ^{er} juin 90)

Exposition

Direction du 1 ^{er} arrondissement CFF, commune de Morges	Réaménagement de la place de la Gare et de la gare: mise en valeur du secteur est, CP + CI	Curling de la patinoire de Morges, du 31 mai au 13 juin 1990. Heures d'ouverture: 15 à 18 heures. (2 juin: 9 à 15 heures). Fermé les 3 et 4 juin 1990.	22/89 B 186
--	--	--	----------------

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.

Carnet des concours

Création du mobilier et mise en valeur de l'espace liturgique de la cathédrale de Lausanne

Résultats

Le jury s'est réuni les 26 et 27 avril et 2 mai 1990. Au terme de ses délibérations, il a procédé à l'attribution des prix et achats suivants :

1^{er} prix :
Daniel Gaemperle, Kleinlützel

2^e prix :
Yves Boucard, Lonay

3^e prix :
Roos & Schregenberger, Zurich; collaborateur: Y. Milani

4^e prix :
Catherine Prelaz, Lausanne; collaborateurs: R. Prelaz et A. Ferario

5^e prix :
Sylvia Krenz, Epalinges

1^{er} achat :
P. Vollenweider et H. Märki, Wettingen; collaboratrice: Marie-Madeleine

2^e achat :
Olivier Archambault, François-

se Barthassat, Enrico Pratti et Patrick Maréchal, Genève; collaboratrice: A. Poussière
Le jury recommande au maître de l'ouvrage de mandater l'au-

teur du projet ayant obtenu le 1^{er} prix pour la mise au point de sa proposition.
L'exposition publique a eu lieu du 12 au 23 mai dernier.

Centre scolaire et caserne de pompiers, restructuration urbaine à Monthey - Concours de projet

Ouverture

La commune de Monthey organise un concours d'architecture pour la construction d'un centre scolaire et d'une caserne de pompiers ainsi que pour la restructuration urbaine du quartier concerné, situé à l'entrée sud de la ville.

Jury

M^{mes} et M^{ms}. Bernard Attinger, architecte cantonal, président; Alain Dupont, président du Conseil municipal; Rosemary Bonvin, conseillère municipale; Jean-Marc Tornare, conseiller municipal; Marie-Claude Betrix, architecte, Zurich; Ro-

ger Diener, architecte, Bâle; François Kuonen, architecte, Monthey.

Suppléants: MM. Jean-Paul Coppey, conseiller municipal; Claude Kalbfuss, conseiller municipal; Pierre-Alain Croset, architecte; Laurent Mayoraz, architecte-urbaniste. Experts: représentants du Département de l'instruction publique du canton du Valais.

Participation

Le concours est ouvert aux architectes domiciliés ou établis sur le territoire du canton du Valais et aux architectes originaires du Valais établis en Suisse

Aménagement d'un centre aux Paccots/FR – Concours d'idées

Ouverture

La commune de Châtel-Saint-Denis, représentée par son service technique, organise un concours d'idées dont le but est de déterminer comment de futurs équipements publics ou privés, dans le cadre d'un centre au sein de la station, sont de nature à compléter judicieusement l'offre et de quelle façon ils peuvent s'insérer dans l'environnement naturel et construit.

Jury

MM. Gérard Bergmann, vice-syndic, Châtel-Saint-Denis; Léon Berthoud, conseiller communal, Châtel-Saint-Denis; Roger Currat, urbaniste cantonal, Fribourg; M^{me} Renée Genoud, conseillère communale, Châtel-Saint-Denis; MM. Beat Plattner, architecte-urbaniste, Sion; Jean-François Rossier, architecte-urbaniste de la commune de Châtel-Saint-Denis; Fritz Thormann, architecte-urbaniste, Bière. Suppléants: MM. Jean Genoud, conseiller communal; Jean-Marc Ruffieux, ingénieur de ville, Châtel-Saint-Denis. L'avis d'experts neutres sera sollicité par le jury en cas de nécessité.

Participation

Le concours est ouvert aux ur-

se au moins depuis le 1^{er} janvier 1990.

Délais

Inscriptions provisoires (par écrit à l'adresse de l'organisateur): jusqu'au 26 mai 1990; inscription définitive et retrait des documents de base: juin 1990.

Remise des projets: octobre 1990.

Adresse de l'organisateur: Concours d'architecture Administration communale Service bâtiments et urbanisme 1870 Monthey

banistes, architectes, architectes-paysagistes domiciliés ou établis en Suisse ainsi qu'aux urbanistes, architectes, architectes-paysagistes suisses établis à l'étranger. Les concurrents peuvent s'associer et former des groupes de travail pluridisciplinaires (par exemple architectes, urbanistes, architectes-urbanistes, suisses ou étrangers). Un spécialiste ne peut toutefois participer qu'avec un seul concurrent.

Prix

Le jury dispose de Fr. 100 000.- pour l'attribution de cinq à dix prix ainsi que de Fr. 30 000.- réservés à d'éventuels achats.

Délais

Inscriptions: jusqu'au 3 août 1990, moyennant le versement d'un dépôt de 500 francs sur le CCP 18-737-0, Caisse communale de Châtel-Saint-Denis. Le règlement est envoyé gratuitement sur demande.

Remise des projets: 22 décembre 1990.

Adresse de l'organisateur: Concours d'idées Les Paccots Service technique Avenue de la Gare 1618 Châtel-Saint-Denis Tél. 021/948 91 11

d'une cité dont l'image appartient au patrimoine national. Le jury choisira parmi huit participants à ce concours. Une somme de 20 000 francs est attribuée aux prix. Les bureaux désirant poser leur candidature doivent être établis en Suisse au moins depuis le 1^{er} janvier 1990. Les documents

pour la candidature peuvent être demandés à l'administration du concours: Spycher Architekten, bureau d'architecture et de design, «Castel», 3185 Schmitzen.

Jury

M^{me} et MM. Sybille Heusser, Zurich; A. Galfetti, Bellinzona; C. Fingerhut, Bâle. Suppléants: M. Fröhlich, Berne; H. Schöpfer, Fribourg.

Habiter la ville – requalification des sites urbains

Deuxième série de concours European

Après le succès rencontré lors de la première session de ses concours simultanés, European, Fédération européenne pour des architectures nouvelles, lance une deuxième série de concours sur le thème «Habiter la ville – requalification des sites urbains».

Comme lors de la première édition, ce deuxième concours suit une procédure en deux temps:

- la première phase est un appel d'idées sur la base de sites sélectionnés dans tous les pays participants, ouvert aux jeunes architectes et jugé par des jurys dans chaque pays;
- la seconde phase est celle des réalisations, où les responsables des sites confient des études urbaines et des constructions aux équipes primées.

European 2 prolonge la réflexion entamée par European 1: évolution des modes de vie et espace de logement; mais il en élargit le cadre en direction de ses implications urbaines. Il se propose de faire réfléchir aux possibilités de recomposition urbaine à partir de nouvelles stratégies dans lesquelles l'habitat joue un rôle central; il s'agit de qualifier ou de requalifier un site, en le replaçant dans l'évolution globale du quartier, de la ville, en intégrant les exigences nouvelles issues de la transforma-

tion des modes de vie et de leur pluralité.

Ce concours nécessite une étroite collaboration avec les villes d'Europe qui proposeront des situations urbaines propices au développement d'une recherche prospective, dans les quartiers centraux comme en périphérie. Chaque pays doit sélectionner au printemps 1990 entre cinq et dix situations urbaines.

Calendrier

Juin 1990: sélection définitive des sites proposés aux concours.

Septembre 1990: ouverture des concours. Deuxièmes rencontres European de la jeune architecture, avec un forum des villes, une présentation des sites retenus et un forum sur les stratégies urbaines en Europe.

Février 1991: remise des projets.

Mai 1991: jurys nationaux.

Juin 1991: annonce des résultats.

Décembre 1991: exposition finale de l'ensemble des résultats et rencontre des équipes primées avec les maîtres d'ouvrage.

Pour tous renseignements:

European, secrétariat européen Plan construction et Architecture (P. Nord) F-92055 Paris – La Défense Cedex 04
Tél. (1) 40 81 24 47
Fax (1) 40 81 24 58

Prix d'Architecture Béton: exposition itinérante

En 1989, et pour la quatrième fois (les trois premières éditions ayant eu lieu en 1977, 1982 et 1985), la Société suisse des fabricants de ciment lançait le Prix d'Architecture Béton.

Une participation record a été enregistrée puisque les organisateurs ont accueilli 105 projets, dont un bon nombre de constructions de qualité.

Le jury a désigné trois projets lauréats ex aequo:

- Centre de formation pédagogique à Thoun; architectes: Atelier 5, Berne.
- Accès au Castelgrande à Bellinzona; architecte: Aurelio Galfetti, Bellinzona.
- Maison individuelle pour un collectionneur d'art à Therwil (BL); architectes: Jacques Herzog et Pierre de Meuron, Bâle.

Au nombre des cinq réalisations qui ont obtenu une mention spéciale, relevons la présence du bâtiment des Archives cantonales vaudoises à Chavannes-près-Renens.

Présentant les bâtiments distingués, une exposition itinérante a été organisée. Elle se trouvera:

- du 21 mai au 14 juin 1990 à l'Ecole d'ingénieurs de Genève
- du 18 au 29 juin 1990 à l'Ecole d'ingénieurs de Muttens (BL).

D'autres étapes sont prévues en automne 1990.

Pour tout complément d'information: Société suisse des fabricants de ciment, chaux et gypse, Talstrasse 83, 8001 Zurich, tél. 01/211 55 70.

Aménagement extérieur de l'hôtel Murtenhof, à Morat

Invitation aux candidatures

Avec l'appui de la ville de Morat, du canton de Fribourg et de la Confédération, le propriétaire de l'hôtel Murtenhof, à Morat, organise un concours de projet pour l'aménagement extérieur de cet établissement. Il s'agit d'un mandat modeste, mais très exigeant dans le cadre